



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 16 février 2011

Présents: M. Benaouda BELGHOUL (Ve), M. Gary BENNAIM (L), M. Thomas BOYER (R), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Georges BREGUET (Ve), Mme Isabelle BRUNIER (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), M. Alexandre CHEVALIER (L), Mme Renate CORNU (L), M. Roland CROT (UDC), M. Marc DALPHIN (Ve), Mme Linda de COULON (L), M. Alain de KALBERMATTEN (DC), M. Yves de MATTEIS (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Guy DOSSAN (R), M. Christophe DUNNER (Ve), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Jacques FINET (DC), M. Endri GEGA (S), M. Adrien GENECAND (R), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), Mme Claudia HEBERLEIN SIMONETT (Ve), M. Pascal HOLENWEG (S), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), M. Julius KUBIK (UDC), Mme Sophie KUSTER (UDC), Mme Véronique LATELLA (R), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Christian LOPEZ QUIRLAND (S), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (HP), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Christiane OLIVIER (S), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Odette SAEZ (DC), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Martine SUMI (S), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Salvatore VITANZA (R), Mme Salika WENGER (AGT), M. Alexandre WISARD (Ve), M. Christian ZAUGG (AGT).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôté.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date:

17 février 2011

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
~~extraordinaire~~ ²⁾

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 24 février 2011

Objet: PR-755

Crédit net de 166 200 francs, déduction faite de la participation de la commune de Cologny de 166 200 francs, soit un montant brut de 332 400 francs, destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment pour le groupe scolaire de Pré-Picot, sis chemin Frank-Thomas 31.

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Jacques Hämmerli, secrétaire